

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 29 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 avril à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 19 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absents excusés représentés : Mme Monique PINET pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Antoine CAVROY pouvoir à Dr Jacques CHABAL.

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2024-0429001 examinée le 29/04/2024 - Convention annuelle de financement et d'objectifs pour la crèche du Cheylard

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les objectifs de la convention avec l'association L'Ile aux Enfants pour l'année 2024 ; valide le montant de la subvention de 79 213 €, en complément du bonus Territoire de la CAF versé directement à l'association ; précise que cette somme est inscrite au BP 2024 ; autorise Monsieur le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant

Délibération n° 2024-0429002 examinée le 29/04/2024 - Convention annuelle de financement et d'objectifs pour la crèche et le centre de loisirs de St Martin de Valamas

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les objectifs de la convention avec l'association Famille Loisirs pour l'année 2024 ; valide le montant de la subvention de 43 210 €, en complément du bonus Territoire de la CAF versé directement à l'association ; précise que cette somme est inscrite au BP 2024 ; autorise Monsieur le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2024-0429003 examinée le 29/04/2024 - Convention annuelle de financement et d'objectifs pour le centre socioculturel de St Agrève

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les objectifs de la convention avec le Centre socioculturel pour l'année 2024 ; valide le montant de la subvention de 13 123 €, en complément du bonus Territoire de la CAF versé directement au Centre socioculturel, ainsi que le complément de 1 000 € relatifs aux frais annexes du Relais Petite Enfance ; précise que cette somme est inscrite au BP 2024 ; autorise Monsieur le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2024-0429004 examinée le 29/04/2024 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes du Pays de Lamastre

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, adopte la convention de mandat avec la Communauté de communes du Pays de Lamastre ; autorise M. le Président à signer la convention de mandat avec la Communauté de communes du Pays de Lamastre et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

Délibération n° 2024-0429005 examinée le 29/04/2024 - Travaux de construction d'un nouveau réservoir commun aux hameaux de La Rouveyre et Bois Soubeyrand (St Genest Lachamp) - Avenant n° 2

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'avenant n° 2 pour le marché de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir au hameau de La Rouveyre attribué à l'entreprise MBTP ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.